

POLITIQUE de la ville



**Agir ensemble
pour améliorer
la vie dans les
quartiers**

- Réduire les inégalités
- Revaloriser les quartiers et les réinsérer durablement dans la ville
- Développer la cohésion sociale et la participation des habitants dans la vie des quartiers

Pour diminuer les inégalités et les exclusions entre les quartiers et les habitants d'une même ville, la politique de la ville intervient sur les volets urbain, économique et social. Portant une attention particulière aux quartiers en difficulté, elle cherche à recréer un équilibre entre l'ensemble des quartiers de la ville et améliorer ainsi les conditions du mieux-vivre ensemble.

+ EN CHIFFRES



72 000

Lyonnais résident dans les quartiers de la politique de la ville, soit

15%

de la population lyonnaise



Cadre contractuel et financement

À partir de 2015, le contrat de ville remplace le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Signé à l'échelle de la Métropole du Grand Lyon avec l'État, la Région, les communes et autres partenaires institutionnels, il définit pour 6 ans les priorités, les objectifs et les engagements des signataires relatifs au développement équilibré de la ville et de ses quartiers prioritaires. Davantage piloté à l'échelle intercommunale pour favoriser les solidarités d'agglomération, il a pour vocation de mobiliser plus fortement les politiques publiques. Ce contrat de ville est complété par une convention locale pour Lyon, signée également par les différents partenaires et qui précisera les objectifs et les engagements pour Lyon.



La mobilisation *des politiques publiques*

Partant du constat que les habitants des quartiers prioritaires bénéficient moins que les autres de l'action publique, l'État et les collectivités s'engagent pour une plus grande mise en œuvre des moyens relevant de leurs compétences.

C'est le cas par exemple des zones de sécurité prioritaires et de l'éducation prioritaire qui bénéficient de moyens renforcés de l'État en coordination avec les collectivités locales. La Ville de Lyon et les partenaires du contrat de ville mobilisent également plus de moyens sur :



→ **L'emploi**, avec la création d'antennes de la Maison de l'Emploi et de la Formation dans les quartiers,



→ **La culture**, avec la mobilisation des grands équipements culturels pour mener des projets et favoriser l'accès à la culture,



→ **La santé**, avec le contrat local de santé dont les signataires s'engagent à coordonner leurs actions en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Tous acteurs

La politique de la ville se donne pour ambition de faire des associations, des porteurs de projet et des habitants les acteurs du changement de leur quartier.

Fonds d'initiatives locales, ateliers formatifs, visites en marchant, conseils citoyens... Différents outils sont mis en place pour favoriser la co-construction de la politique de la ville avec les habitants des quartiers prioritaires.



Appels à projets

Dans le cadre de la politique de la ville, les signataires du contrat de ville financent une programmation annuelle d'actions et de projets répondant aux objectifs fixés dans le contrat de ville. Ils lancent chaque année une quinzaine d'appels à projets auxquels répondent les associations et les bailleurs sociaux, et qui concernent les thématiques suivantes.



Emploi et insertion



Santé



Cadre de vie et gestion de proximité



Fonds d'initiatives locales



Éducation



Prévention de la délinquance



Égalité femmes /hommes



Culture



Jeunesse



Lien social



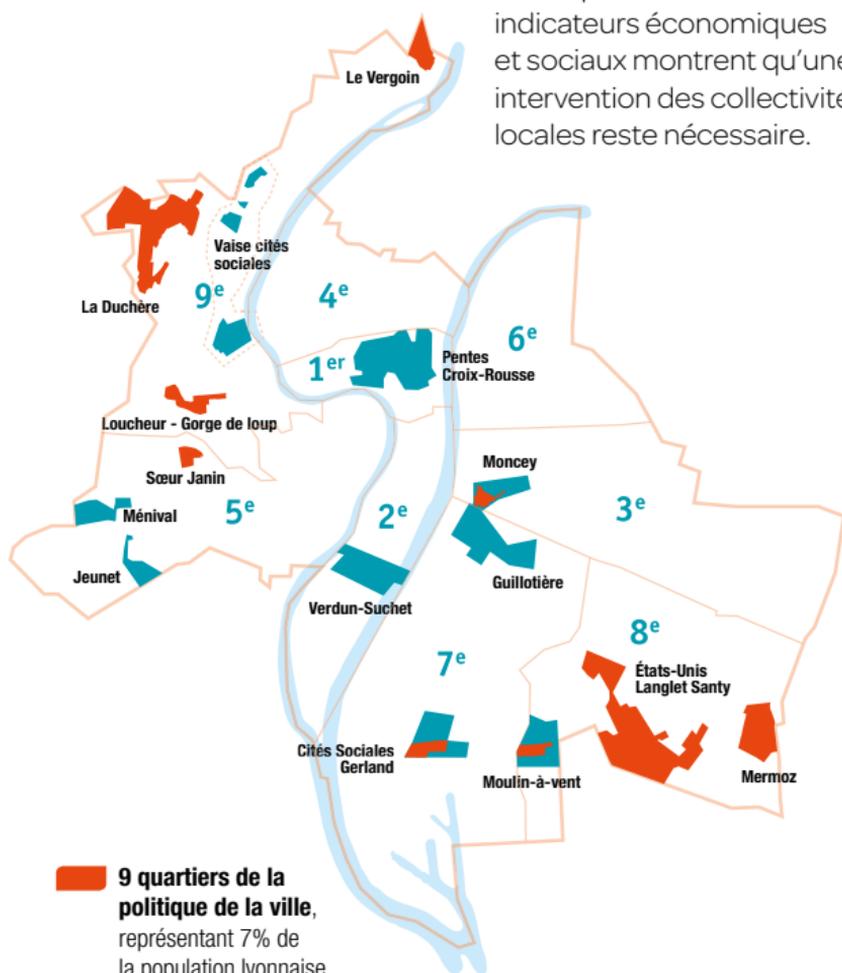
Les quartiers prioritaires

Pour réduire les inégalités territoriales, la politique de la ville cible les zones de concentration des difficultés sociales et économiques où une intervention prioritaire doit être menée.

Deux catégories de territoires composent la géographie prioritaire :

→ **Les quartiers de la politique de la ville** mobilisant l'essentiel des moyens de l'État sont identifiés à partir du critère unique du revenu par habitant.

→ **Les quartiers de veille active**, qui ont un statut moins prioritaire mais où les indicateurs économiques et sociaux montrent qu'une intervention des collectivités locales reste nécessaire.



9 quartiers de la politique de la ville, représentant 7% de la population lyonnaise

9 quartiers de veille active

La Duchère, Mermoz et Santy disposeront de financements importants de l'État au titre de la rénovation urbaine pour la période 2015-2024. Plusieurs centaines de milliers d'euros seront investis sur l'habitat, l'aménagement urbain et la création d'équipements.

Le mot des élus



« Nous avons une ambition pour tous les lyonnais, et plus encore pour ceux qui vivent dans les quartiers en difficulté : bien vivre ensemble. Notre ville a besoin de solidarité, de projets, de vision pour le futur. C'est la raison d'être de la politique de la ville qui a pour objectifs d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de la ville, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

En tant qu'élus de la Ville de Lyon, nous travaillons à ce que toutes les politiques publiques qui touchent au quotidien des lyonnais et répondent à leurs principales préoccupations soient d'autant plus présentes dans les quartiers prioritaires. Nous lançons en 2015 un nouveau contrat de ville dans lequel nous définissons avec

nos partenaires les priorités, les enjeux, les évolutions que nous souhaitons pour les années à venir.

Nous souhaitons contribuer à améliorer la vie dans les quartiers. Nous vous invitons à construire avec nous la ville comme vous souhaitez la vivre. »

Michel Le Faou, adjoint à l'urbanisme, à l'habitat, au logement et à la politique de la ville

Ali Kismoune, conseiller municipal délégué à la politique de la ville et à la vie des quartiers

Contact

Ville de Lyon
Direction du
Développement
Territorial

69205 Lyon Cedex
Tél. 04 26 99 65 51

EN SAVOIR +
www.polville.lyon.fr